

LES FINANCES

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES DÉTENTEURS DE RENTES À FAIBLE RENDEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre des Finances est la même que celle que j'ai posée à nombre de ses prédécesseurs au cours des sept ou huit dernières années, toujours sans résultat. Autrefois, des gens ont acheté de bonne foi des rentes du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, ces rentes rapportent très peu de chose. Le ministre prendra-t-il les mesures nécessaires pour venir en aide à ces gens en augmentant le rendement, tel que le recommandait un comité en 1976 ou, à défaut, rachètera-t-il ces rentes peu intéressantes, qui remontent dans certains cas à 25 ou 30 ans, à leur pleine valeur nominale, de façon à régler ce problème une fois pour toutes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je connais très bien le problème de ces rentes peu rémunératrices mentionné par le député. Il n'ignore pas que, au départ, il s'agissait d'un contrat entre le gouvernement et l'acheteur, ce qu'il faut prendre en considération. Toutefois, je peux l'assurer que j'étudierai la question, car je sais qu'il s'y intéresse suffisamment pour y revenir périodiquement depuis des années; je lui en reparlerai.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉTUDE SUR LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX DE LA PRODUCTION À HIBERNIA

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans le secteur du pétrole et du gaz, on s'inquiète beaucoup du fait que le gouvernement fédéral ait autorisé la province de Terre-Neuve à retarder la publication de l'étude de la Mobil Oil sur les effets environnementaux de la production à Hibernia. Le premier ministre pourrait-il confirmer que l'administration des terres pétrolières et gazières du Canada a, de fait, reçu un exemplaire de cette étude?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on me dit que c'est le cas, en effet. Si la ministre était ici, elle pourrait donner plus de détails au député. C'est le renseignement que l'on m'a communiqué, mais je vérifierai et je donnerai une réponse plus détaillée au député.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DE L'ÉTUDE

M. Russell MacLellan (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur le Président, je crois savoir que le service possède un

Questions orales

exemplaire de l'étude. Si tel est le cas, le premier ministre se procurera-t-il un exemplaire pour le déposer à la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, je m'y engage au nom de la ministre.

* * *

L'EMPLOI

LE RAPPORT ABELLA—LE RESPECT DE L'OBLIGATION CONTRACTUELLE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et a trait au sujet fort important du respect de l'obligation contractuelle. Le gouvernement libéral favorisait l'aspect volontaire des programmes d'action positive; mais son initiative a lamentablement échoué dans le secteur privé, car seulement 71 entreprises sur 1,400 ont fait des progrès dans ce domaine. La ministre compte-t-elle poursuivre la politique libérale ou bien s'engagera-t-elle, comme l'a promis le premier ministre, à recommander immédiatement au cabinet le respect de l'obligation contractuelle?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée sait tout comme moi que, d'après la déclaration du premier ministre, nous insisterions auprès des entreprises qui fournissent des services au gouvernement fédéral pour qu'elles établissent et appliquent des programmes et des calendriers visant à recruter des femmes, à les former et à favoriser leur avancement. Cette décision s'applique aussi à d'autres groupes énumérés dans le rapport Abella. Les recommandations du juge Abella nous aideront à donner suite à la déclaration du premier ministre.

LES INTENTIONS DE LA MINISTRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la ministre fait faux bond aux femmes qui, à mon avis, réclament des mesures immédiates.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: La ministre va-t-elle prendre immédiatement les dispositions que la Loi canadienne sur les droits de la personne l'autorise à appliquer? Va-t-elle dès maintenant faire respecter le principe de l'égalité en matière d'emploi, comme l'y autorise la Loi sur les droits de la personne?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à assurer à la députée que je ne fais pas faux bond aux femmes, que je n'en ai nulle intention et qu'on ne pourra jamais m'en accuser.

Des voix: Bravo!